

10 avril 2024

Cher Actionnaire,

Schroder International Selection Fund (la « Société ») – Social Impact Credit (le « Compartiment »)

Nous vous informons par la présente que l'objectif et la politique d'investissement et les critères de durabilité du Compartiment, ainsi que les Informations précontractuelles relevant de l'Article 9 fournies à l'Annexe IV du prospectus de la Société conformément au Règlement SFDR et au Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission, ont été mis à jour et améliorés afin de mieux refléter le processus d'investissement à impact.

Contexte et motivation

Le Compartiment est classé comme relevant de l'Article 9 du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR ») et réalise des investissements durables, à savoir des investissements qui devraient contribuer favorablement aux thématiques du développement social. Le Compartiment détient également des investissements que le Gestionnaire d'investissement considère comme neutres au regard des critères de durabilité, tels que les liquidités, les placements du marché monétaire et les produits dérivés utilisés dans le but de réduire le risque (couverture) ou de gérer le Compartiment plus efficacement. Le Compartiment fait partie des stratégies axées sur l'impact de Schroders. À ce titre, il applique des critères d'investissement hautement sélectifs et des références reflétant ce processus d'investissement à impact ont été ajoutées à l'objectif d'investissement, à la politique d'investissement, aux critères de durabilité et aux informations précontractuelles.

Le style, la philosophie et la stratégie d'investissement du Compartiment, ainsi que le fonctionnement et/ou la manière dont le Compartiment est géré ne subiront aucune autre modification à l'issue de ces clarifications.

Toutes les autres caractéristiques principales du Compartiment, y compris l'indicateur de risque pertinent et les frais, demeureront inchangées.

Vous trouverez de plus amples détails sur les modifications apportées à l'Annexe 1 de la présente lettre.

Le document d'information clé (le DIC) du Compartiment pour la catégorie d'actions concernée ainsi que le Prospectus de la Société sont consultables à l'adresse www.schroders.com.

Pour toute question ou information complémentaire concernant les produits Schroders, nous vous invitons à consulter le site www.schroders.com, ou à contacter votre bureau Schroders local, votre conseiller professionnel habituel ou Schroder Investment Management (Europe) S.A. au (+352) 341 342 202.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos plus cordiales salutations,

Le Conseil d'administration

Annexe 1

Objectif d'investissement actuel	Nouvel objectif d'investissement
<p>Le Compartiment vise à dégager une croissance du capital en investissant dans des titres à taux fixe et variable émis par des gouvernements, leurs agences, des organisations supranationales et des sociétés du monde entier qui contribuent à faire progresser le développement social et que le Gestionnaire d'investissement estime être des investissements durables.</p>	<p>Le Compartiment vise à dégager une croissance du capital en investissant dans des titres à taux fixe et variable émis par des gouvernements, leurs agences, des organisations supranationales et des sociétés du monde entier qui-dont les activités, selon le Gestionnaire d'investissement, contribuent à faire progresser le développement social et que le Gestionnaire d'investissement estime être des investissements durables.</p>
Politique d'investissement actuelle	Nouvelle politique d'investissement
<p>Le Compartiment est géré de façon active et investit ses actifs dans (i) des investissements durables, à savoir des investissements qui, selon le Gestionnaire d'investissement, devraient contribuer positivement aux thèmes du développement social. Ces thèmes peuvent inclure, sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Infrastructures durables (telles que la connectivité, l'énergie durable et l'eau potable) – Inclusion économique (comme la formation, l'égalité des sexes, la diversité de la main-d'œuvre, l'accès au financement et le travail de qualité) – Santé et bien-être (comme la médecine et les services de santé) ; (veuillez consulter la section « Caractéristiques du Compartiment » pour plus de détails) et <p>(ii) des investissements que le Gestionnaire d'investissement considère comme neutres en vertu de ses critères de durabilité.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement sélectionnera des investissements pour le Compartiment appartenant à un univers de sociétés éligibles dont il a été établi qu'elles respectent les critères de durabilité du Gestionnaire d'investissement. Les critères comprennent une évaluation de la contribution de l'entreprise aux thèmes d'impact social, qui sont eux-mêmes alignés sur les ODD des Nations unies. Cela signifie que la mesure dans laquelle les entreprises exercent un impact positif, direct ou indirect, sur la société, ainsi que l'impact que ces mesures peuvent avoir sur la valeur d'une entreprise, sont pris en compte dans l'évaluation des investissements du Compartiment. Le Compartiment peut également investir dans des obligations sociales et durables, à savoir des obligations spécifiquement conçues pour relever les défis sociaux. Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la section « Caractéristiques du Compartiment ».</p> <p>Le Compartiment n'investit pas directement dans un certain nombre d'activités, de secteurs ou de groupes d'émetteurs au-delà des limites indiquées à la section « Publication d'informations en matière de durabilité » sur la page Internet du Compartiment https://www.schroders.com/en-lu/lu/individual/fund-centre</p>	<p>Le Compartiment est géré de façon active et investit ses actifs dans (i) des investissements durables, à savoir des investissements qui, selon le Gestionnaire d'investissement, devraient contribuer positivement aux thèmes du développement social. Ces thèmes peuvent inclure, sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Infrastructures durables (telles que la connectivité, l'énergie durable et l'eau potable) – Inclusion économique (comme la formation, l'égalité des sexes, la diversité de la main-d'œuvre, l'accès au financement et le travail de qualité) – Santé et bien-être (comme la médecine et les services de santé) ; <p>(pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la section « Caractéristiques du Compartiment ») et</p> <p>(ii) des investissements que le Gestionnaire d'investissement considère comme neutres au regard des critères de durabilité, tels que les liquidités, les Placements du marché monétaire et les produits dérivés utilisés dans le but de réduire le risque (couverture) ou de gérer le Compartiment plus efficacement.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement sélectionnera des investissements durables pour le Compartiment appartenant à un univers d'investissement de sociétés éligibles dont il a été établi qu'il respecte les critères de durabilité d'impact du Gestionnaire d'investissement. Les critères d'impact incluent une évaluation de la contribution de la société, du pays ou de l'obligation à but précis aux thèmes d'impact social, qui sont eux-mêmes alignés sur les ODD des Nations unies, ainsi que l'évaluation par le Gestionnaire d'investissement de l'impact via son cadre et ses outils exclusifs de gestion des investissements par impact (y compris un tableau de bord Impact Scorecard). Cela signifie que la mesure dans laquelle les entreprises exercent un impact positif, direct ou indirect, sur la société, ainsi que l'impact que ces mesures peuvent avoir sur la valeur d'une entreprise, sont pris en compte dans l'évaluation des investissements du Compartiment. Le Compartiment peut également investir dans des obligations sociales et durables et vertes, à savoir des obligations spécifiquement conçues pour relever les défis sociaux. Pour de plus amples</p>

Le Compartiment investit dans des sociétés qui ne causent pas de préjudice environnemental ou social important et appliquent des pratiques de bonne gouvernance au regard des critères de notation du Gestionnaire d'investissement (pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la section « Caractéristiques du Compartiment »).

Le Gestionnaire d'investissement peut également prendre contact avec des émetteurs détenus par le Compartiment pour susciter la remise en question des points faibles identifiés en matière de durabilité. Pour de plus amples informations concernant l'approche du Gestionnaire d'investissement en matière de durabilité et les échanges engagés avec les sociétés, veuillez consulter la page Internet

<https://www.Schroders.com/en-lu/lu/individual/what-we-do/sustainableinvesting/our-sustainable-investment-policies-disclosuresvoting-reports/disclosures-and-statements/>

Le Compartiment investit au moins deux tiers de son actif dans une gamme de titres à taux fixe et variable émis par des gouvernements, des organismes gouvernementaux, des entités supranationales et des sociétés du monde entier.

Le Compartiment peut investir :

- jusqu'à 60 % de ses actifs dans des titres ayant une notation inférieure à « investment grade » (notation attribuée par l'agence Standard & Poor's ou toute notation équivalente d'une autre agence de notation pour les obligations notées et les notations internes de Schroders pour les obligations non notées) ;

- jusqu'à 30 % de son actif dans des obligations convertibles, y compris dans des obligations convertibles conditionnelles, dans la limite de 10 % de son actif ; et

- jusqu'à 20 % de son actif dans des titres adossés à des actifs et des titres adossés à des créances hypothécaires.

Le Compartiment peut également investir, directement ou indirectement, jusqu'à un tiers de ses actifs dans d'autres titres (y compris d'autres catégories d'actifs), pays, régions, secteurs ou devises, Fonds d'investissement, warrants et Placements du marché monétaire, et détenir des liquidités (dans les limites énoncées dans l'Annexe I).

Le Compartiment peut utiliser des produits dérivés afin de générer des plus-values, de réduire les risques ou à des fins de gestion plus efficace.

informations, veuillez vous reporter à la section « Caractéristiques du Compartiment ».

Le Compartiment fait partie des stratégies axées sur l'impact de Schroders. En tant que tel, il applique des critères d'investissement hautement sélectifs et son processus d'investissement est conforme aux Principes opérationnels pour la gestion de l'impact, ce qui signifie qu'une évaluation de l'impact est intégrée aux étapes du processus d'investissement. La totalité des investissements durables du Compartiment sont soumis à ce cadre.

Le Compartiment n'investit pas directement dans certains secteurs, activités ou groupes d'émetteurs au-delà des limites définies à la section « Publication d'informations en matière de durabilité » sur la page Internet du Compartiment <https://www.schroders.com/en-lu/lu/individual/fund-centre>

Le Compartiment investit dans des sociétés qui ne causent pas de préjudice environnemental ou social important et appliquent des pratiques de bonne gouvernance au regard des critères de notation du Gestionnaire d'investissement (pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la section « Caractéristiques du Compartiment »).

Le Gestionnaire d'investissement peut également prendre contact avec des émetteurs sociétés détenues par le Compartiment dans le but **d'améliorer les pratiques de durabilité et d'améliorer les impacts sociaux et environnementaux générés par les sociétés sous-jacentes dans lesquelles il investit**. Pour de plus amples informations concernant l'approche du Gestionnaire d'investissement en matière de durabilité et les échanges engagés avec les sociétés, veuillez consulter la page Internet <https://www.schroders.com/en-lu/lu/individual/what-we-do/sustainableinvesting/our-sustainable-investment-policies-disclosuresvoting-reports/disclosures-and-statements/>

Le Compartiment investit au moins deux tiers de son actif dans une gamme de titres à taux fixe et variable émis par des gouvernements, des organismes gouvernementaux, des entités supranationales et des sociétés du monde entier.

Le Compartiment peut investir :

- jusqu'à 60 % de ses actifs dans des titres ayant une notation inférieure à « investment grade » (notation attribuée par l'agence Standard & Poor's ou toute notation équivalente d'une autre agence de notation pour les obligations notées et les notations internes de Schroders pour les obligations non notées) ;

- jusqu'à 30 % de son actif dans des obligations convertibles, y compris dans des obligations convertibles conditionnelles, dans la limite de 10 % de son actif ; et

- jusqu'à 20 % de son actif dans des titres adossés à des actifs et des titres adossés à des créances hypothécaires.

Le Compartiment peut également investir, directement ou indirectement, jusqu'à un tiers de ses actifs dans d'autres

	<p>titres (y compris d'autres catégories d'actifs), pays, régions, secteurs ou devises, Fonds d'investissement, warrants et Placements du marché monétaire, et détenir des liquidités (dans les limites énoncées dans l'Annexe I).</p> <p>Le Compartiment peut utiliser des produits dérivés afin de générer des plus-values, de réduire les risques ou à des fins de gestion plus efficace.</p>
<p>Critères de durabilité actuels</p>	<p>Nouveaux critères de durabilité</p>
<p>Le Gestionnaire d'investissement applique des critères de durabilité lors de la sélection des investissements pour le Compartiment.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement applique une première sélection pour exclure certaines activités, certains secteurs ou groupes de l'univers des investissements potentiels. Les émetteurs considérés comme éligibles à l'investissement sont ensuite évalués selon divers critères, indicateurs et objectifs sociaux. Ce processus a été défini et convenu par une équipe de spécialistes composée de membres de l'équipe d'investissement durable de Schroders, de spécialistes du crédit durable, de gérants de portefeuille et d'analystes de crédit de l'équipe Global Credit. Le processus est examiné régulièrement afin de s'adapter aux nouveaux développements en matière de durabilité à l'échelle mondiale.</p> <p>Le processus utilisera un cadre composé de questions clés, visant notamment à déterminer, sur la base des critères de durabilité du Gestionnaire d'investissement, si une société apporte une contribution positive ou négative à la société, le niveau d'engagement de la direction en faveur d'une contribution positive, la manière de traiter ses salariés et si ses pratiques peuvent causer des nuisances importantes à l'environnement.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement détermine ensuite si une société est éligible à l'inclusion dans le portefeuille du Compartiment.</p> <p>Les sources d'information utilisées pour conduire l'analyse comprennent les informations fournies par les sociétés, telles que les rapports en matière de durabilité et autres documents pertinents établis par ces sociétés, ainsi que les outils exclusifs de Schroders en matière de durabilité et des données de tierces parties.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement veille à ce qu'au moins 90 % de la part de la Valeur liquidative du Compartiment composée d'investissements dans des sociétés soit notée au regard des critères de durabilité. L'application des critères de durabilité a pour effet d'exclure de la sélection des investissements au moins 20 % de l'univers d'investissement potentiel du Compartiment.</p> <p>Aux fins de cette analyse, l'univers d'investissement potentiel est l'univers de référence des émetteurs que le Gestionnaire d'investissement peut sélectionner pour le Compartiment avant l'application des critères de durabilité, dans le respect des autres limites applicables à l'Objectif et à la Politique d'investissement. Cet univers est composé de titres à taux fixe et variable émis par des</p>	<p>Le Gestionnaire d'investissement applique des critères de durabilité lors de la sélection des investissements pour le Compartiment.</p> <p>Les investissements sont composés d'obligations d'émetteurs dont les produits et services, les activités commerciales ou l'utilisation des produits d'une obligation à but précis contribuent favorablement aux thèmes d'impact social, eux-mêmes alignés sur au moins un des ODD des Nations unies. Afin d'identifier les obligations ayant un lien direct avec un ODD des Nations unies, le Gestionnaire d'investissement applique une approche en deux étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la première étape applique des critères quantitatifs et/ou qualitatifs (après une première sélection visant à exclure certaines activités, industries ou groupes) afin d'évaluer dans quelle mesure la société, le pays ou l'obligation à but précis contribue à un objectif environnemental ou social (selon le cas). Cela peut inclure la prise en compte des revenus, des activités commerciales ou de l'utilisation des produits d'une obligation à but précis. • La seconde étape consiste en une évaluation d'impact détaillée de la société, du pays ou de l'obligation (selon le cas) au moyen d'un tableau de bord d'impact exclusif. Le Gestionnaire d'investissement prend en compte différents aspects de l'impact tels que : le résultat et les ODD des Nations unies auxquels la société, le pays ou l'obligation contribue ; qui est concerné par le résultat (comme la partie prenante ou l'industrie concernée) ; une évaluation de notre contribution attendue (y compris l'influence et l'engagement de Schroders) ; et la prise en compte des risques liés à l'impact. L'évaluation comprend généralement des Indicateurs clés de performance (KPI) qui permettent de suivre l'impact de la société, du pays ou de l'obligation au fil du temps. <p>Le tableau de bord d'impact est ensuite validé et approuvé par le Groupe d'évaluation de l'impact (Impact Assessment Group, IAG) de Schroders, afin que la société ou l'obligation puisse être incluse dans l'univers d'investissement du Compartiment. L'IAG est composé de membres de l'équipe d'impact et d'investissement durable de Schroders et de membres de l'équipe d'investissement. Dans certains cas limités, la deuxième</p>

sociétés du monde entier. L'univers (aux fins de cette analyse uniquement) ne comprend pas les titres à taux fixe ou variable émis par des émetteurs publics ou quasi publics.

étape et l'approbation du Groupe d'évaluation de l'impact peuvent intervenir ultérieurement (par exemple, dans le cas d'un investissement particulièrement sensible au facteur temps).

Le Gestionnaire d'investissement applique une première sélection pour exclure certaines activités, certains secteurs ou groupes de l'univers des investissements potentiels. Les émetteurs considérés comme éligibles à l'investissement sont ensuite évalués selon divers critères, indicateurs et objectifs sociaux. Ce processus a été défini et convenu par une équipe de spécialistes composée de membres de l'équipe d'investissement durable de Schroders, de spécialistes du crédit durable, de gérants de portefeuille et d'analystes de crédit de l'équipe Global Credit. Le processus est examiné régulièrement afin de s'adapter aux nouveaux développements en matière de durabilité à l'échelle mondiale.

Le processus utilisera un cadre composé de questions clés, visant notamment à déterminer, sur la base des critères de durabilité du Gestionnaire d'investissement, si une société apporte une contribution positive ou négative à la société, le niveau d'engagement de la direction en faveur d'une contribution positive, la manière de traiter ses salariés et si ses pratiques peuvent causer des nuisances importantes à l'environnement.

Le Gestionnaire d'investissement détermine ensuite si une société est éligible à l'inclusion dans le portefeuille du Compartiment.

Les sources d'information utilisées pour conduire l'analyse comprennent les informations fournies par les sociétés, telles que les rapports en matière de durabilité et autres documents pertinents établis par ces sociétés, ainsi que les outils exclusifs de Schroders en matière de durabilité et des données de tierces parties.

Le Gestionnaire d'investissement veille à ce qu'au moins 90 % de la part de la Valeur liquidative du Compartiment composée d'investissements dans des sociétés soit notée au regard des critères de durabilité. L'application des critères de durabilité a pour effet d'exclure de la sélection des investissements au moins 20 % de l'univers d'investissement potentiel du Compartiment.

Aux fins de cette analyse, l'univers d'investissement potentiel est l'univers de référence des émetteurs que le Gestionnaire d'investissement peut sélectionner pour le Compartiment avant l'application des critères de durabilité, dans le respect des autres limites applicables à l'Objectif et à la Politique d'investissement. Cet univers est composé de titres à taux fixe et variable émis par des sociétés du monde entier. L'univers (aux fins de cette analyse uniquement) ne comprend pas les titres à taux fixe ou variable émis par des émetteurs publics ou quasi publics.

Codes ISIN des catégories d'actions concernées par cette modification :

Catégorie d'actions	Devise de la catégorie d'actions	Code ISIN
A Capitalisation	USD	LU2388135068
A Distribution	USD	LU2388134921
C Capitalisation	USD	LU2388134848
E Capitalisation	USD	LU2388134764
I Capitalisation	USD	LU2388134681
IZ Capitalisation	USD	LU2388134509
A Capitalisation	Couverte en EUR	LU2388134335
B Capitalisation	Couverte en EUR	LU2388134251
C Capitalisation	Couverte en EUR	LU2388137437
C Capitalisation	Couverte en GBP	LU2388137510